



Édition du 13
novembre 2020

[Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.](#)

Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,

Vie Economique

Avec ce nouvel épisode de crise sanitaire, l'activité économique est fortement impactée. Afin de soutenir nos partenaires locaux, la commune vous propose de porter à votre connaissance les informations sur les commerces et les artisans.

Soutien aux commerçants et artisans : Madame, Monsieur, vous êtes commerçant, artisan, le siège de votre entreprise est à Châtillon-le-Duc, cette lettre vous est ouverte pour présenter votre commerce ou votre entreprise tout particulièrement dans le contexte de crise sanitaire qui impacte votre activité.



Cuisines & Personnalité, entreprise installée au Clos du Fort depuis 18 ans, reste active pendant toute la durée du confinement.

Sur rendez-vous au 06 19 75 59 39, Emmanuel BRESSOT se déplace chez vous, dans le strict

respect des mesures sanitaires.

Grâce à un logiciel hyperréaliste, de centaines d'échantillons de matériaux et de coloris, vous pourrez imaginer en toute quiétude votre futur lieu de vie.

Cuisines, mais aussi salles de bain, dressings et bibliothèques, Cuisines & Personnalité est le partenaire local de vos projets.

Services et prestations mis en œuvre à l'attention des habitants.

La collectivité déploie des services spécifiques en adéquation avec la crise sanitaire. Les châtilonnais isolés ou fragiles peuvent bénéficier à nouveau d'un **service de courses de produits de première nécessité**. Pour en bénéficier : appeler le secrétariat de mairie **03.81.58.86.55**

La collecte des listes de courses s'effectue les jeudi ou vendredi. **les paniers sont livrés le lundi ou le mardi**. Jean-Pierre Delgove, agent communal et Pierre Montrichard, conseiller municipal, effectuent les achats et de livrent les courses aux administrés.

Ecoles - périscolaire

Les enseignants et les ATSEM accueillent les élèves dans le respects des gestes barrières. La surveillance des entrées et sorties des écoles est assurées conjointement par le personnel communal, Jean-Pierre, Chantal, Dominique, Yasmina, Nathalie, Annie, des élus dont Pierre Montrichard, Jean Paul et Rosette Bonneville, ainsi que Françoise Bitard, bénévoles, se mobilisent quotidiennement pour renforcer les effectifs de surveillance.

Lundi dernier, 4 gendarmes du PSIG (Peloton d'Intervention et de Surveillance de la Gendarmerie) se sont rendus à l'entrée des écoles à 8h20. Ils appartiennent au peloton de gendarmerie de Besançon. Ils interviennent dans le cadre du dispositif Vigipirate pour la surveillance des établissements scolaires.

Ouverture de la mairie



La mairie est **ouverte** à l'accueil du public **tous les matins de 8h30 à 11h30**.

Pour les dossiers d'urbanisme, l'accueil ne se fera que sur rendez-vous au [03.81.58.86.55](tel:03.81.58.86.55)

Balayeuse

Grand Besançon Métropole organise le passage d'une balayeuse dans la commune les 25, 26 et 27 novembre.

Veillez à ne pas laisser ces jours-là vos véhicule en bordure de chaussée de manière à ne pas gêner son passage. Merci de votre compréhension.

11 novembre

C'est en comité restreint que s'est déroulée la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918.les conseillers départementaux M. Philippe Gonon et Mme Marie-Laure Dalphin ont rejoint le maire les adjoints et conseillers présents. **Annie Poignand, correspondant défense**, avait convié le jeune collégien de 3ème Roméo porte-drapeau des combattants de moins de 20 ans faisant face au porte drapeau des anciens combattants porté par Raymond Duffay. On notait également la présence de Jean Zeni (représentant à Châtillon le Duc de l'association des anciens combattants) ... et M Hosatte Philippe, nouvel habitant représentant les « Scouts De France ».



Médiathèque

L'organisation de la médiathèque a été mise en place suivant les instructions officielles depuis ce lundi 10 novembre.

La médiathèque fonctionnera comme au printemps, au guichet, pour le retour et le prêt des documents.

Il faudra réserver les documents en se connectant à son compte lecteur sur le catalogue en ligne :

<https://mediatheque-chatillonleduc.fr/>

Une fois les commandes préparées, vous serez prévenu pour le retrait de vos documents.

Les échanges de documents se feront au guichet de la médiathèque les

Mardi et Vendredi de 16h30 à 18h30

(Attestation de déplacement dérogatoire cochée à la deuxième case.)

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, des contacts téléphoniques seront établis et un portage à domicile sera organisé.

Rappel civilité

➤ Rappel des horaires d'utilisation des engins bruyants.

Les occupants de locaux privés d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités.

A cet effet, il vous est rappelé que l'utilisation des engins bruyants à moteur, thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h30.

Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



Merci d'être vigilants et de veiller à respecter la tranquillité de chacun.

➤ Dépôts de déchets sauvages

La commune met à disposition des usagers des poubelles publiques. Nos agents constatent régulièrement que des ordures sont déposées à côté des dites poubelles ou dans la nature.

➤ Feux

Les feux de branchage ou autres matériaux sont interdits.

Eclairage Public

Si vous constatez une panne d'un lampadaire public, vous pouvez contacter la mairie au 03 81 58 86 55 ou par mail à mairie@chatillon-le-duc.fr

Pour cela, veillez à bien préciser où se trouve la panne : **numéro et voie**, ou autre toute indication.

En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Numéro d'urgence Elus de la commune : 07 88 12 25 40

*Bonne semaine à tous !
Le maire et l'équipe communication.*

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : www.chatillon-le-duc.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.